AR PREFECTURE

082-218201127-20200130-CM20200130_12-DE

Regu le 04/02/2020

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE. **Adioints**.

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux,**

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**. **ETAIENT EXCUSES**:

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Conseillers Municipaux.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

12 - 30 janvier 2020

12. Subvention au comité des fêtes

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'attribution de subventions aux associations,

Considérant l'implication du Comité des Fêtes de la Ville de Moissac dans l'organisation ou dans sa participation dans diverses manifestations sur la Ville, notamment les fêtes de Pentecôte,

Considérant que pour optimiser l'organisation desdites manifestations, il conviendrait de mettre en place une convention triennale pour les années 2020 – 2021 et 2022

AR PREFECTURE

082-218201127-20200130-CM20200130_12-DE

Regu le 04/02/2020

Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement est de 35 000 €.

Le montant de la subvention pour l'organisation du spectacle du 13 juillet est de 2 500 €. L'organisation du spectacle est une condition sine qua non à son versement.

Après avoir donné lecture de ladite convention, Monsieur le Maire la soumet au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la convention triennale à intervenir avec le Comité des Fêtes,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 €,

APPROUVE l'attribution conditionnelle d'une subvention de 2 500 € subordonnée à l'organisation d'un spectacle à l'occasion de la fête nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire.

Jean-Michel HENRYOT